



Un crédit non payé depuis plus de 10 ans.

Par **DIDIER92160**, le **02/10/2016 à 16:30**

Bonjour,

Suite au décès de ma fille, j'ai stoppé mon entreprise en 2004, je me suis mis en faillite personnelle. Je suis passé à Banque de France qui a gelé toutes mes dettes, j'ai déménagé en laissant ma nouvelle adresse, et je n'ai plus eu aucune nouvelle de personne, je n'ai jamais refait de crédit et c'est le seul qui me relance maintenant, je précise que je n'ai jamais rien remboursé car mon compte était bloqué et je n'avais pas d'argent. J'ai vécu en foyer avec le RSA.

Sur ma situation personnelle le Crédit Lyonnais me réclame 7.000 € de 2004 et nous sommes en 2016, je ne sais plus ce que c'est ni s'il y a eu un jugement. Pour l'instant j'ai jute reçu un appel téléphonique, après 10 ans sans aucune nouvelle. Pouvez-vous m'aider car je suis handicapé et ne touche que 800 € par mois.

Je suis complètement paniqué et je ne sais pas quoi faire, car il me menace de m'envoyer un huissier pour saisie et de bloquer mon compte.

Pouvez-vous m'indiquer les démarches à suivre.
Vraiment je vous remercie, si vous avez une solution

Bien cordialement
Didier.

Par **chaber**, le **02/10/2016 à 16:48**

Bonjour

y a-t-il eu titre exécutoire?

Par **DIDIER92160**, le **02/10/2016 à 16:53**

Bonjour et merci de votre réponse,
A ce jour, je ne sais pas, entre mon entreprise et ma situation personnelle c'était confus le
juge à l'époque avait gelé mes dettes et après plus de nouvelle.
merci de votre réponse
Bien cordialement
Didier **XXXXXXXXXXXX**anonymisation

Par **amajuris**, le **02/10/2016 à 17:14**

bonjour,
la réponse à votre question dépend de l'existence d'un jugement valant titre exécutoire vous
condamnant à payer votre dette.
il faut demander à votre créancier s'il a un titre exécutoire.
salutations

Par **DIDIER92160**, le **02/10/2016 à 17:39**

Bonjour,
je vous remercie de votre réponse et attendre la lettre de l'huissier pour demander le titre
exécutoire.
Dans l'hypothèse qu'il y en ai un et du faite que je n'ai pas eu de nouvelle depuis plus de 10
ans, peuvent t'ils bloqué mon compte, me saisir et me réclamer ce crédit.
je vous remercie de votre réponse
bien cordialement.
Didier

Par **amajuris**, le **02/10/2016 à 19:00**

depuis 2008 un titre exécutoire est valable 10 ans et avant 2008, il était valable 30 ans.
si le titre exécutoire date d'environ 2004, il est exécutoire jusqu'en 2018.

Par **DIDIER92160**, le **02/10/2016 à 19:09**

Merci de m'avoir consacré du temps et d'avoir répondu à mes questions
je dois donc m'attendre au pire.
Bien cordialement
Didier

Par **DIDIER92160**, le **02/10/2016** à **20:36**

j'aurai une dernière question
il t'il possible malgré un gel de mes dettes qu'il n'est pas eu de titre exécutoire délivré par le juge, car je n'ai rien reçu.
enfin pour finir dans le cas d'un titre exécutoire existe t-il un dernier recours, car avec 800 € par mois et aucun bien, je ne pourrai pas m'en sortir.
d'avance je vous remercie de la patience que vous m'accordez.

Par **chaber**, le **02/10/2016** à **20:44**

bonjour
[citation]il faut demander à votre créancier s'il a un titre exécutoire.
[/citation]
Avant de prendre tout engagement de paiement ou d'acceptation d'échéancier il faut suivre le conseil d'Amatjuris.

Par **DIDIER92160**, le **02/10/2016** à **20:48**

merci de votre réponse.
bonne soirée
Didier

Par **DIDIER92160**, le **03/10/2016** à **22:16**

Bonsoir,
j'ai une question importante.
Lors du décès de ma fille en 2004, j'ai géré au mieux la liquidation de l'entreprise et ma faillite personnelle, mais il y a une chose que je n'ai pas pensé, c'est que mon crédit était assuré, et du fait que je dépose le bilan, je n'avais plus d'emploi et donc l'assurance devrait fonctionner pour mon compte personnel.
Merci de laisser un message si cette suggestion est possible.
Dans l'attente de vous lire.
Bien cordialement.
Didier

Par **chaber**, le **04/10/2016** à **06:36**

bonjour

[citation], j'ai stoppé mon entreprise en 2004[/citation]

[citation]c'est que mon crédit était assuré, et du fait que je dépose le bilan, je n'avais plus d'emploi et donc l'assurance devrait fonctionner pour mon compte personnel. [/citation]Vous auriez dû vous y intéresser à l'époque.

En assurance la prescription est de 2 ans. Votre idée est irrecevable (12 ans!!)

Par **DIDIER92160**, le **04/10/2016** à **10:59**

Bonjour,
Merci de votre réponse
Bien cordialement
Didier

Par **DIDIER92160**, le **06/10/2016** à **23:36**

Bonsoir,
J'ai enfin la réponse à cette demande de créance, sans que la sté de recouvrement soit au courant.
il s'agit bien de ma dette de 2004 qui est passée, en faillite pro et personnelle, la dette était bien inscrite.
1)l'agence bancaire a fermée et a été transférée à un autre endroit.
autrement dit de 2004 à 2011 ils ont continué sur mon compte sans que je sois prévenu alors que j'étais interdit bancaire, en 2011 la banque à lancée une nouvelle procédure qui arrive aujourd'hui, et tout cela sans que je sois au courant aucun courrier. Comment es que cela et possible, je ne sais même pas ce qu'elle me réclame.
Merci de votre réponse.
Bien cordialement.
Didier

Par **Tisuisse**, le **07/10/2016** à **08:04**

Bonjour,

Demander avant toute discussion avec qui que ce soit, qu'on vous adresse le titre exécutoire. J'ai comme le pressentiment qu'il n'y en a pas et que vous êtes victime d'une officine de recouvrement. Tant que vous n'avez pas ce titre exécutoire en main, ne négociez rien, ne

discutez pas avec votre interlocuteur.

En effet, ce pressentiment est basé sur le fait qu'une banque ferait une relance par courrier, certainement pas par téléphone et les intimidations par téléphone sont le fait, dans 999 cas sur 1.000, des officines de recouvrement.

Lisez, à ce titre, le dossier en post-it concernant les officines de recouvrement. Vous y trouverez leurs méthodes d'intimidation, ce que vous devez faire et, surtout, ne pas faire, pour ne pas tomber dans leurs pièges car, en fait, elles n'ont pas grand pouvoir et la loi n'est pas en leur faveur.

Par **DIDIER92160**, le **07/10/2016 à 08:15**

Bonjour,
je vous remercie de votre conseil et les suivre.
Bonne journée
Didier